



PRESIDENCE

SECRETARIAT GENERAL

NOTE D'INFORMATION

Le Président de l'Université de Lomé porte à la connaissance des étudiants retardataires qu'une période dérogatoire exceptionnelle leur est accordée, du **05 au 16 décembre inclus**, pour accomplir les formalités d'inscription à l'Université de Lomé au titre de l'année académique 2016-2017.

Passé ce délai, aucune inscription ne sera autorisée.

Lomé, le 30 NOV 2016



Professeur Dodzi Komla KOKOROKO